

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES DE LA  
PLANIFICATION, DU SUIVI/EVALUATION ET DES  
STATISTIQUES AGRICOLES

\*\*\*\*\*

N° 402 /MADR/DIRCAB/DGEPSESA/19



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

\*\*\*\*\*

16 AOUT 2019

## Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

A

### L'Unité de Coordination du Programme Global sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP)

#### Objet : Note complémentaire relative à la réaction de la RCA au rapport d'examen du PNIASAN

Suite à la mission d'examen du PNIASAN en 2016, la réaction du gouvernement a été traduite dans la correspondance N° 0839 du MADR/DIRCAB du 28 Décembre 2016 ci joint adressée à l'Unité de coordination du Programme Global sur Agriculture et Sécurité Alimentaire (GASFP) qui vous a été adressé.

En effet, le Gouvernement a endossé les recommandations du rapport d'examen technique qui a fourni un éclairage satisfaisant sur l'alignement du PNIASAN et du RCPCA sur les priorités du processus PDDAA. Ce rapport identifie les actions prioritaires pour la relance agricole dans le cadre défini par le RCPCA en mettant un accent sur les principaux acteurs : les producteurs agricoles, la promotion du secteur privé agricole, le renforcement des capacités des services à l'agriculture et de gouvernance du secteur agricole. Le gouvernement a apprécié la contribution de la mission et s'est engagé à intégrer les recommandations effectuées dans la mise en œuvre du PNIASAN.

En 2018, le gouvernement a produit le premier rapport biennal du PDDAA qui a été présenté par le président de la République de Centrafrique à ses pairs lors du sommet des chefs d'Etat de l'UA à Adis Abeba en janvier 2018.

Pour 2020, le rapport biennale a été élaboré et transmis aux instances de l'Union Africaine (UA) pour revue en vue de sa présentation à la prochaine conférence des chefs d'Etat en 2020.



Le Ministre de l'Agriculture et du  
Développement Rural

Honoré FEÏZOURE